

Imputation budgétaire
FFON 0010

RAPPORT N° 06/5-27
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS
POUR LA REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE**

REUNION
2006
MAY 07

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition des terrains mentionnés en annexe et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer les actes d'acquisitions ;
- de procéder aux versements aux notaires rédacteurs des honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/5-27
du Conseil Municipal
en séance du lundi 11 septembre 2006

OBJET

ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS
POUR LA REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/5-27 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

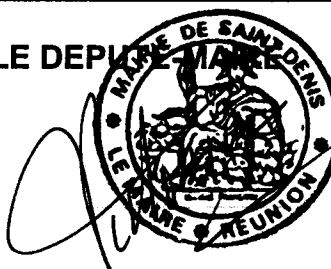
Autorise le Député-Maire à procéder à l'acquisition des terrains mentionnés en annexe ;

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à intervenir dans les actes correspondants et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint Denis, le 18 SEP. 2006

LE DEPUTE MAIRE DE SAINT-DENIS



René-Paul VICTORIA

**ANNEXE AU RAPPORT N° 06/5-27
ACQUISITION DE TERRAINS
POUR LA REALISATION DE PROJETS DE VOIRIE**

REF.CAD - ADRESSE - SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESCRIPTIF DU TERRAIN	PRX	MODE D'ACQUISIT°	MOTIVATION D'ACQUISITION ET CONDITIONS PARTICULIERES	OBSERVATIONS
IE 477 51, chemin du Bois Rouge La Bretagne 97490 Sainte Clotilde 24 m² environ	M. et Mme ROBERT	Terrain nu situé en zone Um au PLU.	3 148 € (soit 132 €/m²); conformément à l'avis du Domaine n° 2005/411.	Amiable	La Ville mène actuellement une procédure d'expropriation en vue de permettre l'élargissement d'un tronçon du chemin de Bois Rouge à la Bretagne. Au cours de cette procédure M. et Mme ROBERT ont accepté de négocier à l'amiable avec la Ville ce qui permet, au final, d'accélérer la procédure d'acquisition.	
IE 478 51 bis, chemin du Bois Rouge La Bretagne 97490 Sainte Clotilde 29 m² environ	Mme SOLE Nathalie	Terrain nu situé en zone Um au PLU.	3 828 € (soit 132 €/m²); conformément à l'avis du Domaine n° 2005/411	Amiable	La Ville mène actuellement une procédure d'expropriation en vue de permettre l'élargissement d'un tronçon du chemin de Bois Rouge à la Bretagne. Au cours de cette procédure Mme SOLE Nathalie a accepté de négocier à l'amiable avec la Ville ce qui permet, au final, d'accélérer la procédure d'acquisition.	

N.B : Les superficies sont données à titre indicatif. Elles seront précisées ultérieurement par le Bureau du Plan de la Commune de Saint - Denis suite à l'établissement du document d'arpentage.



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

N° 7303 - MOD E 1 - N°2BIS

Brigade d'Évaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7014

Fiche n° 6

ESTIMATION IMMOBILIERE

97701 Saint Denis Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

Références : N° dossier : 2005/411 V 0077 Évaluateur : Mme Valérie BAUBEL Date:

COMMUNE SAINT-DENIS
N° DU PLAN 7

4 Propriétaire présumé : M. ROBERT Renaud Antoine et Mme ROBERT Marie Lucia

5 Situation, références cadastrales et description sommaire de l'immeuble :
53, chemin de Bois Rouge, La Bretagne

Parcelles	Superficie m ²	Emprises m ²	Surplus m ²
IE 477	896	24	872

Rond de cour

6 Origine de propriété indéterminée

7 Situation locative : Non connue

9 10 I INDEMNITE DE DEPOSSESSION

a. Indemnité principale

Elle doit correspondre à la valeur de l'immeuble qui s'établit de la façon suivante :
24 m² x 110 €/m² 2 640 €

b. Indemnités accessoires : Remploi

2 640 € x 20 % = $\frac{528 \text{ €}}{528 \text{ €}}$ 528 €

TOTAL DE L'INDEMNITE DE DEPOSSESSION

3 168 €

10 II INDEMNITE D'EVICITION

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 11/9/06
En annexe à la Délibération N° 0615-27

LEMAIRE



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

Brigade d'Évaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7014

97701 Saint Denis Cédex 9

Tel : (02 62) 48 69 31

N° 7303 - MOD E 1 - N°2BIS

Fiche n° 7

ESTIMATION IMMOBILIERE

Références : N° dossier : 2005/411 V 0077 Évaluateur : Mme Valérie BAURL

Date:

COMMUNE
N° DU PLANSAINT-DENIS
8

4 Propriétaire présumé : Mme SOLE Thierry née ROBERT Nathalie

5 Situation, références cadastrales et description sommaire de l'immeuble :
53, chemin de Bois Rouge, La Bretagne

Parcelles	Superficie m ²	Emprises m ²	Surplus m ²
IE 478	534	29	505

Rond de cour
Zone UE

6 Origine de propriété indéterminée

7 Situation locative : Non connue

9 10 I INDEMNITE DE DEPOSSESSION**a. Indemnité principale**Elle doit correspondre à la valeur de l'immeuble qui s'établit de la façon suivante :
29 m² x 110 €/m² 3 190 €**b. Indemnités accessoires : Remploi**

3 190 € x 20 % = 638 €

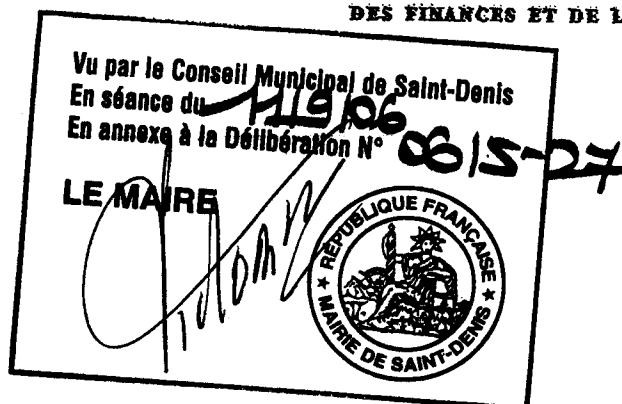
638 €

TOTAL DE L'INDEMNITE DE DEPOSSESSION

3 828 €

10 II INDEMNITE D'EVICITION

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



IE 477 IE 478 chemin Bois Rouge La Bretagne

1 / 4493



Mairie de Saint-Denis - Bureau du Plan - S.I.C.

DATE DU TRACÉ : 08-08-2006 15:06:07 Mar

Plan à partir de données cadastrales ; état par situation générale des lieux
sans droit de prescription, ni représentation ni d'habitation réservée